

# PREFACE GÉNÉRALE



Ce qui suit s'applique à toutes les races ou tel qu'indiqué :

## REFUS DE TOUT TITRE POUR :

1. Plus ou moins de cinq orteils sur chaque patte avant et quatre orteils sur chaque patte arrière (Pixie-Bobs sont exemptés de cette règle) ;
2. Les orteils évasés ;
3. Des médaillons blancs, des boutons ou des orteils sur n'importe quel chat, sauf s'ils font partie de la couleur/du patron naturel OU sauf indication contraire dans le standard de race.
4. Toute difformité ou défiguration - héréditaire, congénitale ou acquise ;
5. Chat ne correspondant pas aux couleurs et patrons inscrits. Les inscriptions doivent être correctement et distinctement inscrites conformément au standard et décliner les types de tabby ;
6. Chat montrant des signes d'intention de tromper (ex. présence de poudre ou de craie dans le pelage après un toilettage normal, utilisation de teinture, de rinçages colorés ou d'autres moyens de dissimulation de couleur, ponçage ou rasage ou connaissance de chirurgie esthétique) ;
7. Tout chat ne pouvant être manipulé par le juge, son propriétaire ou son agent. Tous les chats doivent être doux et faciles à manipuler. Les chats doivent être bien équilibrés physiquement et psychologiquement ;
8. Kink, visible ou invisible. Kink est défini comme une déflexion rigide dans la ligne de la queue, visible ou non. Les bosses causées de façon évidente par le stress ne doivent être considérées comme une faute ;
9. Mauvaise couleur des yeux (sauf indication contraire) ;
10. Strabisme ;
11. Malocclusion ;
12. Dans la catégorie championnat : monorchidie (absence d'un testicule) ou cryptorchidie (absence des deux testicules) ;
13. Tout chat qui obtient moins de 90 points sur le standard de race.

## TOUJOURS AVOIR EN TÊTE :

1. Un menton faible, fuyant ou proéminent doit être considéré comme une faute grave. Des déductions peuvent être faites pour le menton, le profil et l'équilibre de la tête ;
2. Il faut tenir compte et permettre les bajoues pour les mâles. Habituellement, les mâles sont proportionnellement plus grands que les femelles ;
3. Il faut tenir compte des variations saisonnières de la robe ;
4. Il faut permettre des légères marques tabby pour les chats de couleur solide, particulièrement chez les chatons ;
5. Il faut tenir compte de la couleur des yeux et de la couleur du poil non mature chez les chatons et les jeunes chats ;
6. La couleur jaune-vert des yeux, généralement appelée «noisette» (non brun) est autorisée dans les standards spécifiés ;
7. L'excellence dans un aspect du standard ne doit pas compenser la déficience dans un autre. Dans la mesure où le standard décrit spécifiquement les différentes parties de l'apparence du chat, tous les juges doivent effectuer leur travail conformément à ces spécifications ;
8. Tout chat inscrit doit posséder le poids, la condition et l'équilibre appropriés pour leur race respective. L'équilibre est l'image physique globale du chat. Le chat doit «être un tout» et aucune qualité particulière ne doit être dominante. Les juges ne doivent pas pénaliser une faute d'un montant supérieur à celui que le chat aurait mérité s'il était parfait dans ce détail ;
9. Les juges doivent pénaliser pour mauvaise condition en cas de maladie ou de mauvais soins ;
10. L'éclairage naturel devrait être utilisé dans la mesure du possible. Il faut tenir compte d'un éclairage artificiel (dur) qui peut déformer la couleur des yeux et du pelage.